



COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

« Espace Levier – Val d'Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin,
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,
Villeneuve d'Amont et Villers-Sous-Chalamont

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N° 2 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 2 JUIN – 20 HEURES

Sur convocation du Conseil de Communauté en date du 26 mai 2014 adressé par le président
Nombre de membres en exercice : 28

L'an deux mille quatorze, le deux juin à vingt heures,

Se sont réunis les membres du conseil communautaire

Étaient présents : Patrick GRILLON, Elisabeth LEPEULE (Arc sous Montenot), André SALOMON, Gilles MONNIER, Carmen GIRARD (Bians les Usiers), Dominique MAMET, Dominique FAIVRE (Chapelle d'Huin), Frédéric BAUD, Jean-Philippe DESCOURVIERES (Evillers) René MARESCHAL, Michel GUICHARD (Gevresin), Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Pierre GRILLET (Goux les Usiers), Guy MAGNIN FEYSOT, Michel MAGNET, Martine BOLE, Gaëlle LONCHAMPT, Frédéric DOLE (Levier), Christian RATTE, Jérémie GUYOT (Septfontaine), Maryse JEANNIN, Marie-Jeanne LECHINE, Louis SIEVERT (Sombacour), ~~Martine GRASSA~~, Marie-Claire MONNIN (Villeneuve d'Amont) Claude COURVOISIER, Simon COURTET (Villers sous Chalamont)

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Madame Martine GRASSA, excusée

Secrétaire de séance : Madame Maryse JEANNIN

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte rendu n° 1
2. Appel d'offres Maison de santé
3. Rythmes scolaires
4. Délibération de principe concernant les heures supplémentaires
5. Questions diverses

1. Validation du compte rendu n° 1

Lecture du compte rendu de la réunion précédente, approuvé à l'unanimité

Monsieur MAMET demande qu'un délégué suppléant soit nommé au sein du Syndicat mixte « Doubs très haut débit » Dominique FAIVRE est nommé à l'unanimité.

2. Appel d'offres Maison de santé

Le Président rappelle que par délibération du 29 octobre 2012 et du 26 août 2013, le Conseil Communautaire a décidé la construction d'une maison de santé pluri-professionnelle à Levier. Le mode de passation du marché est la procédure adaptée ; L'avis d'appel à la concurrence a été fait sous forme de publicité en première consultation en date du 12 mars 2014 avec une date limite de remise des offres le vendredi 11 avril 2014 avant 12 heures en mairie de Bians les Usiers.

La commission d'appels d'offres s'est réunie lundi 12 mai 2014 à 8 h 30 et lundi 2 juin 2014 à 11 heures et a retenu :

Lot 1 : Terrassements VRD	DROMARD	25 834.48 €
Lot 2 : Gros œuvre	RAPID SERVICES	235 264.21 €
Lot 3 : Ossature bois - vêtements	VERDOT	102 487.45 €
Lot 4 : Charpente bois – couverture zinc	NOUVEAU	89 620.55 €
Lot 5 : Etanchéité	SOPREMA	7 083.97 €
Lot 6 : Serrurerie	DUCROT	29 639.66 €
Lot 7 : Menuiseries extérieures bois/alu BSO	BURLA	51 131.00 €
Lot 8 : Menuiseries intérieures bois	MALENFER	78 571.81 €
Lot 9 : doublage - cloisons - peinture	BITONTINE DE PEINTURE	108 847.97 €
Lot 10 : Faux plafonds	REVERCHON	13 830.81 €
Lot 11 : Chapes – carrelage - faïences	TACHIN	28 725.18 €
Lot 12 : Sols souples	TACHIN	34 973.38 €
Lot 13 : Plomberie sanitaire	CHENE	54 669.00 €
Lot 14 : Chauffage ventilation	GERMANN	117 716.40 €
Lot 15 : Electricité CF	POURCELOT	109 916.00 €
Lot 16 : Ascenseur	SCHINDLER	23 100.00 €
TOTAL HT		1 111 411.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- retient les propositions de la commission d'appels d'offres pour un marché de travaux d'un montant de 1 111 411.87 € (estimation de 1 178 910€ par le maître d'œuvre soit – 5.73%)
- arrête le prix d'achat du bâtiment appartenant à la Société MERCIER à 240 000 € comme convenu par délibération du 23 décembre 2013 et par acte notarié du 28 décembre 2013,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la réalisation du marché.
- Autorise le Président à établir et signer une convention entre la CCA 800 et la commune de Levier concernant la prise en charge de la totalité de la démolition du bâtiment par la commune de Levier

Reste à charge de la communauté de communes, après déduction des subventions, un montant de 800 642.97 € (emprunt à réaliser)

3. Rythmes scolaires

Par courrier en date du 12 mai 2014, l'inspection académique a fait proposition des nouveaux horaires pour chaque école. Les communes doivent faire part de leurs remarques avant le 6 juin 2014.

- Les communes d'Arc sous Montenot, Villeneuve d'amont, Villers sous Chalamont, Chapelle d'huin ont modifié les horaires proposés par l'Inspection académique et sont en attente d'une réponse
- Les communes de Goux les usiers et Sombacour propose un inversement des horaires – attente de réponse
- La commune de Levier et les communes de Sepfontaine - Evillers ont modifié une partie des horaires et les ont proposés à l'Inspection académique.

4. Délibération de principe concernant les heures supplémentaires et complémentaires

Monsieur Le président informe le conseil communautaire qu'il est utile de fixer les conditions de versement des heures supplémentaires et complémentaires au personnel de la collectivité.

Il rappelle la réglementation (décret 2002-60 du 14.01.2002) qui fixe les modalités suivantes :

Agents à temps complet

- Le nombre d'heures supplémentaires est limité à 1 heure par jour ouvrable dans le mois, soit 25h maximum par mois, dimanche et jours fériés compris
- Le montant de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) est calculé en fonction de l'indice détenu par l'agent comme suit :
Traitement brut annuel de l'agent divisé par 1820
- X 1.25 pour les 14 premières heures
- X 1.27 pour les heures suivantes
- X 1.25 * 2 pour les heures accomplies entre 22h et 7h
- X 1.25 * 1.67 pour les heures de dimanches et jours fériés

Agents à temps non complet

Les agents qui dépassent leur durée hebdomadaire effectuent des heures complémentaires qui seront payées au taux des heures normales

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de régler les heures supplémentaires et complémentaires selon les besoins du service et après accord de l'autorité territoriale à l'ensemble du personnel de la CCA 800 en appliquant les règles précitées ci-dessus.

5. Questions diverses

Frais de déplacement, de repas et d'hébergement lors de mission et stage

Monsieur Le président informe qu'il est utile de fixer les conditions de versement des frais de déplacement au personnel de la collectivité et propose au conseil communautaire de se prononcer sur les points suivants :

- Le remboursement des frais de déplacement lors de l'utilisation du véhicule personnel,
- Le remboursement des frais de repas et d'hébergement

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- Le versement d'indemnités kilométriques lors de l'utilisation du véhicule personnel calculé en fonction de la puissance fiscale du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus. Les taux des indemnités kilométriques sont fixés par arrêtés ministériels et ne peuvent être modulés.
- le remboursement des frais de repas et d'hébergement calculé selon les règles fixées par l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 qui fixe les taux forfaitaires de prise en charge à hauteur d'une indemnité de 15.25 € par repas et un taux maximal de remboursement des frais d'hébergement de 60 € par nuit.

Dans l'éventualité où l'organisme de formation assurerait un remboursement des frais, aucun remboursement complémentaire de la part de la collectivité ne pourra être effectué.

De plus, le remboursement est conditionné par une autorisation, une dépense engagée et une justification des frais ; L'agent doit donc être muni, au préalable, d'un ordre de mission et remplir un état des frais engagés.

Virements de crédit

Monsieur le Président fait part au conseil de l'utilisation du compte 022 dépenses imprévues pour virement au compte 673 titres annulés pour un montant de 85.08 €

Demande de Monsieur BOURGEOIS – maire de Goux les Usiers : maison de santé sur le Val d'Usiers
Vérifier si deux maisons de santé sur le périmètre de la CCA 800 peuvent être installées et portées par la communauté de communes.

Si oui, le dossier sera présenté au conseil communautaire pour être validé.

Fibre optique

Les communes d'Arc sous Montenot, Chapelle d'Huin, Levier, Gevresin, Villers sous Chalamont et Villeneuve d'Amont ont reçues un courrier du Syndicat mixte « très haut débit » concernant la mise en œuvre et les travaux de déploiement de la fibre optique ; Le cabinet d'étude en charge du dossier va prendre contact prochainement avec ces communes afin d'organiser des réunions de présentation.

Local bâtiment relais – Guy MAGNIN FEYSOT

Un box d'une surface de 150 m² est disponible à la location.

Faire publicité

Le Président,
C. RATTE